



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide humanitaire

Question écrite n° 6665

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'évolution de l'aide exceptionnelle apportée par la France aux pays du monde touchés par des catastrophes ces dernières années. En effet, à chaque séisme, inondation, catastrophe survenant dans un pays, la France prouve sa solidarité en envoyant des secours exceptionnels en matériels, en moyens humains et par une dotation financière pour venir en aide aux populations victimes et démunies. Il pourrait être intéressant de mieux connaître l'ampleur de ces secours en obtenant un état statistique sur ces dix dernières années. Il lui demande donc de bien vouloir lui en préciser les statistiques sur la période 1995-2006.

Texte de la réponse

L'action humanitaire de la France est une composante majeure de son message d'écoute et d'amitié à l'égard des pays et de leurs populations victimes de catastrophes naturelles. L'aide humanitaire bilatérale aux populations sinistrées à partir du Fonds d'urgence humanitaire (FUH) est délivrée sous forme d'aide directe (envoi de matériel humanitaire ou d'équipes de secours par voie aérienne, maritime ou terrestre) ou par l'intermédiaire des partenaires, sur le terrain, de notre action humanitaire. Dans ce dernier cas, l'aide s'effectue soit par subvention, en procédure d'urgence, aux ONG humanitaires ou entreprises françaises, soit par délégation de crédits à nos postes diplomatiques dans les pays touchés, en faveur d'associations locales. On notera que l'aide humanitaire d'urgence ne représente que 12 % de l'ensemble de l'action humanitaire française, laquelle s'inscrit, par définition, dans le cadre de projets de réhabilitation ou de développement à plus long terme. Quant à l'aide d'urgence aux pays touchés par des catastrophes naturelles, elle ne représente (hors conflits, crises politiques ou épidémies) qu'une fraction de l'aide humanitaire d'urgence, matérialisée par le FUH. Les statistiques ci-après, consolidées pour les années 2003 à 2007, font apparaître le montant et le pourcentage de ces actions sur le fonds d'urgence humanitaire.

EXERCICE	AIDE en euros	AIDE (% du total des crédits de l'exercice)
2007	2 377 867	23,35
2006	1 843 674	14,40
2005*	10 885 585	75,25
2004	3 260 689	35,19
2003 **	1 431 295	7,43 %

* Les statistiques ne comprennent pas l'aide multilatérale ou alimentaire, ni la majeure partie de l'aide post-tsunami pour l'année 2005, qui avait été gérée par une délégation interministérielle.

** 2003 est l'année de la mise en place de la DAH. Les statistiques de l'aide apportée par les organismes antérieurs ne sont pas disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6665

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6030

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10660